Modalités de location du Mazet, au Clos Jean Cavalier

Par délibération du 13 février 2025, le Conseil Municipal arrête les modalités de réservation du Mazet, situé au Clos Jean Cavalier, de la façon suivante et décide de leur application à compter de ce jour. Le Mazet et son matériel sont la propriété de la Commune de Bouquet.

- Le montant de la location sera gratuit si pas d'activité rémunérée, ou de 50 € par jour de réservation si activité rémunérée.
- Une caution de 1000 € servira de garantie et devra être déposée en chèque à la mairie, à l'ordre du Trésor Public, au moment de la signature de l'engagement de location par un Référent unique, s'engageant pour une association, un collectif ou une entreprise. De même qu'une garantie responsabilité civile valide.
- Lors de la reprise des clés, un état des lieux sera fait par l'employé municipal pour attester de la remise en état des lieux, notamment propreté et rangement du matériel. Au cas où des dégradations seraient commises au matériel ou au bâtiment, le Référent s'engage à acquitter le montant des réparations nécessaires fixées par la Mairie, sur la base de devis d'entreprises extérieures, en déduction de sa caution.

Réservation du Mazet

Reservation du mazet
Le locataire, appelé Référent , soussigné :
Nom, prénom, adresse :
Représentant et agissant pour l'association, le collectif ou l'entreprise dénommé :
souhaite utiliser la salle dite du Mazet, au Clos Jean Cavalier et reconnaît avoir pris connaissance :
 Du règlement du Mazet De l'inventaire du matériel mis à disposition Des consignes de sécurité Des modalités d'utilisation du matériel mis à disposition, notamment des appareils électriques, de l'éclairage, du chauffage/climatisation, de l'eau
Réserve le Mazet pour la date du :
Dépose un chèque de caution de 1000 € :
Donne copie d'une Garantie responsabilité civile : Oui/Non
Si activité rémunérée dans la salle :
 verse un montant de € par séance donne copie d'une Assurance professionnelle couvrant les risques de l'activité : Oui /Non
Après utilisation, s'engage à :
 Remettre les lieux et le matériel dans un état de propreté et de rangement jugé satisfaisant Fermer tous les accès et éclairages, et rendre les clés à l'heure et à la date fixées avec la mairie, soit le :

Signature et tampon de la mairie :

Signature du locataire :

Date: